

Sommaire de vos garanties

Ω

EHC
Soins médicaux

Soins médicaux		
Description de la garantie		
	Renonciation à la couverture	Couverture
Maximum la vie durant (par personne)		Aucun
Cessation		Au départ à la retraite
Franchise annuelle	s. o.	25 \$ pour le participant 50 \$ pour le participant + 1 personne 75 \$ pour le participant + 2 personnes ou plus
Pourcentage de remboursement		Frais couverts à 80 %, jusqu'à l'atteinte de la contribution maximale, puis à 100 %
Contribution maximale		1 500 \$ pour le participant 2 000 \$ pour le participant + 1 personne 2 500 \$ pour le participant + 2 personnes
Frais couverts		
Médicaments sur ordonnance (nécessitant une ordonnance en vertu de la loi)	s. o.	80 %
Plafond des frais d'exécution d'ordonnance	s. o.	7 \$
Carte médicaments à tiers payant ManuScript	s. o.	Oui
Soins de la vue		
Montant remboursé (en pourcentage des frais engagés)	s. o.	80 %
Lunettes d'ordonnance et lentilles cornéennes ou chirurgie des yeux au laser	s. o.	250 \$ par période de 24 mois consécutifs par personne
Lentilles cornéennes nécessaires du point de vue médical	s. o.	200 \$ par période de 24 mois consécutifs par personne
Examens de la vue	s. o.	1 par période de deux années civiles pour les adultes 1 par période d'une année civile pour les enfants
SOINS HOSPITALIERS		
Hospitalisation	s. o.	s. o.
Fournitures et services médicaux		
Montant remboursé (en pourcentage des frais engagés)	s. o.	80 %
Soins infirmiers particuliers	s. o.	Maximum de 10 000 \$ par année civile
Aides auditives	s. o.	300 \$ par période de 4 années civiles
Services et soins paramédicaux		
Montant remboursé (en pourcentage des frais engagés)	s. o.	80 %

Pour votre avenir^{MC}

Physiothérapeute, ostéopathe, podiatre ou chiroprate, chiropraticien, massothérapeute, orthophoniste, naturopathe, acupuncteur	s. o.	Maximum de 500 \$ par praticien, par année civile
Professionnel en santé mentale*	s. o.	Maximum de 1 000 \$ par année civile

* Les praticiens en santé mentale comprennent les psychologues, psychothérapeutes, conseillers cliniques, thérapeutes conjugaux et familiaux, psychanalystes et travailleurs sociaux.

Ω

Dental

Soins dentaires

Soins dentaires		
Description de la garantie		
	Renonciation à la couverture	Option 2
Franchise	s. o.	25 \$ pour le participant 50 \$ pour le participant + 1 personne 75 \$ pour le participant + 2 personnes ou plus
Cessation		Au départ à la retraite
Tarif des actes buccodentaires		Tarif des actes buccodentaires des chirurgiens-dentistes généralistes de l'année courante
Fréquence des examens de rappel		Une fois tous les 9 mois
Soins ordinaires		90 %
Soins complémentaires		90 %
Soins parodontaux et endodontiques		90 %
Soins importants		50 %
Maximum annuel global		1 500 \$ par année civile, par personne, pour les soins ordinaires, les soins parodontaux et endodontiques 1 500 \$ par année civile, par personne, pour les soins importants
Soins orthodontiques		50 %, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ la vie durant, par personne

Ω

Out

Couverture à l'étranger

Couverture à l'étranger	
	Option de base
Description	Frais engagés à l'étranger
Maximum	100% pour un maximum viager de 1 000 000 \$
Description	ManuAssistance
Maximum	100% pour un maximum viager de 1 000 000 \$
Cessation	Au départ à la retraite du participant

Ω

ELife

Assurance vie de base

Assurance vie de base	
	Couverture
Montant d'assurance	3 fois la rémunération annuelle
Montant d'assurance maximal	500 000 \$
Cessation	Au départ à la retraite

Assurance vie facultative		
	Aucune couverture	Options
Montant d'assurance	s. o.	Offert par tranches de 10 000 \$
Montant d'assurance maximal		750 000 \$ (75 tranches)
Cessation		À 70 ans ou au départ à la retraite, selon la première éventualité

Ω

DLife

Assurance vie des personnes à charge

Assurance vie facultative des enfants			
	Aucune couverture	Option 1	Option 2
Montant d'assurance	s. o.	Montant fixe de 5 000 \$	Montant fixe de 10 000 \$
Montant d'assurance maximal		5 000 \$	10 000 \$
Cessation		Au 70 ^e anniversaire de naissance du salarié ou à son départ à la retraite ou encore à l'âge limite d'admissibilité de l'enfant à charge, selon la première éventualité	Au 70 ^e anniversaire de naissance du salarié ou à son départ à la retraite ou encore à l'âge limite d'admissibilité de l'enfant à charge, selon la première éventualité

Assurance vie des personnes à charge	
	Option de base

Pour votre avenir^{MC}

Montant d'assurance	Conjoint : 25 % de la rémunération annuelle admissible du salarié Enfant : 12,5 % de la rémunération annuelle admissible du salarié
Montant d'assurance maximal	150 000 \$
Cessation	Au départ à la retraite du participant

Ω

SLife

Assurance vie facultative du conjoint

Assurance vie facultative du conjoint		
	Aucune couverture	Options
Montant d'assurance	s. o.	Offert par tranches de 10 000 \$
Montant d'assurance maximal		500 000 \$ (50 tranches)
Cessation		Au 70 ^e anniversaire de naissance du salarié ou à son départ à la retraite ou encore au 70 ^e anniversaire de naissance du conjoint, selon la première éventualité

Ω

ADD

Assurance décès et mutilation accidentels

Assurance décès et mutilation accidentels (DMA) facultative du salarié	
Montant d'assurance	Offert par tranches de 20 000 \$
Montant d'assurance maximal	200 000 \$ (10 tranches)
Cessation	À 70 ans ou au départ à la retraite, selon la première éventualité

Ω
LTD

Assurance invalidité de longue durée

Assurance invalidité de longue durée – Prestations non imposables (primes payées par le participant)

	Couverture
Prestation	60 % de la rémunération mensuelle
Prestation maximale	10 000 \$
Période d'attente	13 semaines
Indemnité de vie chère (ICV)	Non
Définition de l'invalidité	Incapacité d'exercer son emploi habituel pendant 2 ans
Cessation	À 65 ans ou au départ à la retraite

Ω